

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 26 avril 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chrysomèle du maïs

Pour la première année, à l'occasion des semis de ce printemps, les maïsiculteurs alsaciens sont entrés dans une gestion de la chrysomèle des racines du maïs par confinement. Il s'agit de rompre régulièrement le cycle de l'insecte, les larves se nourrissant exclusivement de racines de maïs, afin de contenir sa population à un niveau acceptable. Il en résulte l'obligation de mettre en rotation culturale toute parcelle de maïs au moins 1 an sur une période de 6 années, de manière régulière. Le détail des prescriptions a été publié dans les mairies fin 2010 et est disponible à l'adresse internet suivante : <http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/>

Par ailleurs, toute parcelle portant du maïs pour la 3^{ème} année consécutive a été protégée par du larvicide et, dans les zones de 1 km autour des captures enregistrées durant l'été 2010, cette protection a été appliquée dès la 2^{ème} année consécutive, au titre du renforcement de la lutte.

La réussite de ce plan collectif, qui couvre et protège toute la plaine d'Alsace, suppose son respect par tous. Des contrôles seront effectués par la DRAAF (direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt) dès le mois de mai et durant l'été. Parallèlement, une campagne de piégeage de ces insectes sera réalisée cet été, avec 1000 pièges répartis sur toute l'Alsace. Il n'y aura pas de traitements phytopharmaceutiques durant l'été, sauf en cas de découverte de foyer important.

Contacts presse :

- Sophie WINNINGER – DRAAF ALSACE - 03 69 32 51 68
- Viviane CHEVALLIER - Préfecture du Bas-Rhin - 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45